

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DU MARCHÉ PUBLIC D'APPROVISIONNEMENT MARCHÉ DU CENTRE



**Loiseau
Marchés**
CONCESSION DE
DROITS COMMUNAUX
Groupe CORDONNIER

1

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20241205-2024-12-05-17-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2024

SOMMAIRE

CHAPITRE I : RAPPORT ADMINISTRATIF

Pages 3 à 8

- | | | |
|-------|---|-------------|
| I. | ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE | pages 4 à 6 |
| II. | Liste des commerçants abonnés par marchés | pages 6 à 7 |
| III. | LES EFFECTIFS DU SERVICE D'EXPLOITATION | page 7 |
| IV. | COMMISSION DES MARCHÉS | page 7 |
| V. | MODIFICATIONS CONTRACTUELLES | page 7 |
| VI. | ANIMATION DES MARCHÉS | pages 7 à 8 |
| VII. | GRILLE TARIFAIRE | page 9 |
| VIII. | ANNEXE I | page 10 |

CHAPITRE II : RAPPORT TECHNIQUE

Pages 11 à 12

- | | | |
|-----|-----------|---------|
| IX. | ANNEXE II | page 13 |
|-----|-----------|---------|

CHAPITRE II : RAPPORT FINANCIER

Pages 14 à 15



**Loiseau
Marchés**
CONCESSION DE
DROITS COMMUNAUX
GROUPE CORDONNET

2

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20241205-2024-12-05-17-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2024

CHAPITRE I
RAPPORT ADMINISTRATIF



I. ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

Concernant le marché

Les difficultés économiques qui touchent l'ensemble des secteurs en raison de la forte inflation qui a sévit en 2022 et 2023 entraînent des répercussions significatives sur la consommation des ménages qui elles-mêmes évoluent face aux nouvelles méthodes de consommation avec le développement des achats par internet.

La diversité alimentaire doit être encore étoffée notamment avec un second volailler, les métiers de première nécessité étant tous présents comme suit au 31 décembre 2023.

Nous avons par ailleurs mené nos interventions sur les points suivants :

- propreté et hygiène de la halle,
- mise en place d'un véritable programme annuel d'animations,
- rétablissement d'une communication avec les usagers du marché pour recueillir les attentes,
- établissement d'un partenariat avec la Ville dans le cadre de la DSP et sous son contrôle.
- participation au projet de mise en place du futur marché provisoire destiné à accueillir les commerçants sortis de la halle pour la réalisation des travaux de reconstruction du nouveau et futur marché couvert.

A ce titre, nous avons dirigé les opérations de transfert des commerçants de la halle actuelle dans le chapiteau constituant le marché provisoire, avenue de Verdun.

Vous trouverez ci-après la liste des commerçants abonnés au 31 décembre 2023 et les éléments statistiques s'y rapportant.

Concernant les commerçants

Les prérogatives du ressort des commerçants n'ont pas donné lieu à des interventions spécifiques.

Elles concernent en général :

- la qualité de leurs produits vendus,
- le respect de la réglementation du marché,

Concernant le Délégué

Tous les courriers relatifs à d'éventuelles infractions au règlement comme les rappels à l'ordre adressés aux commerçants sont envoyés en copie à la Ville.

La gestion des marchés étant en grande évolution depuis quelques années, nous tenons à souligner les points réglementaires et législatifs suivants :

Présentation d'un successeur

L'avènement du droit conféré aux abonnés de présenter un successeur introduit par l'article 71 de la Loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 - codifié à l'article L.2224-18-1 du Code général des collectivités locales - dite « Loi Pinel », devrait donner lieu à des illustrations dans les mois à venir de plus en plus nombreuses.

En dépit de diverses circulaires préfectorales rappelant l'attribution des emplacements sur le domaine public à titre précaire et révocable, des tentatives de spéculations financières pourraient voir le jour, au détriment de la survie économique des nouveaux entrants. Une attention particulière sur ces sujets devra donc être portée lors des commissions d'attribution de places sur le marché.

Obligation de traitement des biodéchets

L'obligation de tri et de traitement des biodéchets a été généralisée au 1^{er} janvier 2016 et concerne tous les marchés qui produisent plus de 10 tonnes de biodéchets par an.

Interdiction des sacs plastiques

L'article 75 de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte - codifié à l'article L. 541-10-5 du code de l'environnement prévoit l'interdiction des sacs de caisse en matières plastiques à usage unique destinés à l'emballage de marchandises au point de vente.

Les commerçants des marchés doivent donc mettre en place des solutions de substitution depuis le 1^{er} juillet 2016.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les emballages plastiques sont interdits pour les colis de fruits et légumes de moins de 1,5kg. Nous inciterons les commerçants concernés à changer d'emballages ou à donner priorité au vrac.

A noter que l'obligation de tri et de valorisation des biodéchets sera généralisée à tous, professionnels ou non à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'évolution de la numérisation au sein de l'entreprise

Dans le cadre de sa recherche constante d'évolution et de modernisation de la gestion des marchés communaux d'approvisionnement, l'entreprise utilise un nouveau logiciel de facturation qui permettra d'apporter une réelle modernisation dans les rapports avec les commerçants mais aussi avec les villes.

De même pour ce qui concerne l'entreprise, ce nouveau logiciel facilitera le traitement des données comme de réponse à donner aux villes dans le cadre du contrôle de la délégation.

1.1 : La transparence pour les commerçants

L'entreprise ainsi dispose de l'exclusivité sur un logiciel de facturation électronique par smartphone et en direct par la 4G.

La facturation par smartphone en Live

Chaque commerçant reçoit la facture directement sur son mobile. Les données collectées sont immédiatement disponibles sur le serveur par synchronisation live.

L'entreprise peut ainsi suivre le travail des régisseurs en direct lors de la séance et opérer des contrôles instantanés et nominatifs.

Les montants facturés sont directement basculés en comptabilité (encaissements/impayés).

Nous garantissons ainsi aux collectivités la transparence et la traçabilité de l'ensemble de la chaîne financière, de la facturation à la certification des comptes.

Un reçu détaillé est remis systématiquement à chaque commerçant. Il comporte toutes les mentions légales ainsi que le détail de facturation nécessaire à la compréhension des droits de place appliqués.

1.2 : La transparence pour la Ville

Nous garantissons ainsi à la Ville la totale traçabilité des opérations financières depuis la facturation jusqu'à l'intégration dans les comptes de notre Entreprise. Ceci a été rendu possible grâce au développement d'un outil informatique complet intégrant la facturation électronique, l'enregistrement des factures en temps réel sur notre serveur et l'importation automatique des données dans notre logiciel de comptabilité.

La collecte des données brutes (identité client, activité, adresse, métrage occupé couvert/découvert, statut) permet leur traitement à des fins statistiques et d'information disponible pour la Ville.

La Ville peut ainsi accéder aux données collectées sur notre plateforme sécurisée et avoir ainsi accès au détail de l'intégralité des recettes opérées par séance ou connaître la fréquentation de tel ou tel commerçant non abonné par exemple simplement en rentrant son nom dans le logiciel.

Nos fichiers comportant des données personnelles sont gérés conformément aux obligations légales de sécurité et de confidentialité issues du RGPD 2016/679.

Les données nominatives communiquées à la Ville portent essentiellement sur la liste des commerçants, l'activité et les coordonnées.

S'agissant de la protection des données, ce fichier est à notre usage unique et n'est divulgué à aucun autre tiers.

Le paiement dématérialisé sécurisé

Les commerçants abonnés peuvent régler en 2023 leurs factures :

- A distance et en ligne sur le site REGILOG au moyen de leur carte bancaire
- Par virement bancaire. Nos régisseurs sont équipés d'un compte professionnel avec un RIB permettant les virements des commerçants.

En 2024, pour les volants :

- Sur place par carte bancaire via un terminal relié au smartphone

II. LISTE DES COMMERCANTS ABONNÉS, PAR MARCHÉ

Vous trouverez en annexe I au présent rapport, la liste des commerçants abonnés, (nouvel abonné ou démission), ainsi que le nombre total de commerçants abonnés présents au 31 Décembre 2023, le métrage occupé et l'activité exercée.

Afin de compléter les éléments de ces listes, nous avons ajouté un tableau indiquant le nombre de commerçants abonnés par catégorie d'activités et le pourcentage que représente chacune d'elles par rapport à l'ensemble du Marché.

III. LES EFFECTIFS DU SERVICE D'EXPLOITATION

Notre Entreprise dispose pour assurer sa prestation de :

➤ 1 Régisseur :

Monsieur ALLAM Majid. Chargé du placement des commerçants, de la perception des droits de place et de la coordination des diverses prestations nous incombant.

➤ 2 employés au nettoyage du marché

IV. COMMISSION DES MARCHÉS

Deux réunions de Commissions de Marchés ont été organisées le 6 février et le 11 décembre 2023. Elles se sont déroulées sans grandes difficultés et ont permis notamment la régularisation des démissions et admissions de commerçants ainsi que d'évoquer la mise en place des animations et les problèmes techniques liés au bon fonctionnement du marché.

V. MODIFICATIONS CONTRACTUELLES

Une hausse de 2.59% des tarifs a été votée au 1^{er} janvier 2023.

La redevance forfaitaire annuelle a été fixée à 51 746.40 €.

Le métrage disponible pour les commerçants abonnés et volants sur le marché provisoire a été diminué tant sous le chapiteau que sur sa zone extérieure pour les volants.

VI. ANIMATION DES MARCHÉS

Compte-rendu chiffré Hors Taxes de l'exercice 2023

Du budget "ANIMATION & PUBLICITÉ" géré par la Société LOISEAU MARCHÉS.

TOTAL DES CRÉDITS ENREGISTRÉS SUR LE COMPTE :

Redevance animation :10 649,15 Euros
Débit 2022 :- 945,40 Euros
TOTAL DES DÉPENSES avec débit 2022 :8 903,54 Euros
TOTAL DES DÉPENSES sans débit 2022 :7 958,14 Euros
Dépenses affectées aux opérations ci-après :

MAI 2023

FETE DES MERES : distribution de 500 roses.....1 167,90 Euros

SEPTEMBRE 2023

FETE DE LA RENTRÉE : 3 185,40 Euros

DÉCEMBRE 2023

FÊTE DE NOËL : 3 604,84 Euros

TOTAL DES DÉPENSES HORS TAXES :7 958,14 Euros

SOLDE CRÉDITEUR AU 31/12/2023..... 1 745,61 Euros

* * *

GRILLE TARIFAIRE



**Loiseau
Marchés**
CONCESSION DE
DROITS COMMUNAUX
Groupe CORDONNIER

COMMUNE
DE
VILLENEUVE-
LA-GARENNE
92390

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 35
Membres présents : 27
Membres représentés : 7
Membre absent : 1
Membres votants : 34

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre 2022 à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi 09 décembre 2022 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle du Conseil municipal à l'Hôtel de ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme Carine BANSEDE, M. Frédéric RARCHAERT, Mme Khady FOFANA, M. Arnaud PERICARD, Mme Leïla LARIK, Mme Fatima AAZIZ, M. Bachir HADDOUCHE, Mme Sandrine HERTIG, M. Kiran GURUNG, Mme Zoubida KHATTALA, M. Lahcen BAYLAL, Maires-adjoints.

Mme Monique LABORNE, M. Salah KOBBI, Mme Mirtha HENRIOL, M. Larbi OUHAMMOU, M. Mohamed AMAGHAR, M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Conseillers municipaux délégués.

Mme Eduarda RODRIGUES-PINTO, M. Gaoussou KEITA, M. Jérémie LAGARDE, M. Erick PELEAU, Mme Yaël LEVY, M. Abdélaziz BENTAJ, Mme Emmanuelle RASSABY, M. Gabriel MASSOU, Mme Eve NIELBIEN, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. Alain-Xavier FRANCOIS, Maire-adjoint, donne pouvoir à M. Frédéric RARCHAERT,
Mme Fatma SERIR, Conseillère municipale déléguée, donne pouvoir à Mme Fatima AAZIZ,
Mme Rolande CHAVANNE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Bachir HADDOUCHE,
Mme Joanna MOHAMED, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Zoubida KHATTALA,
M. Christophe DOUAY, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Erick PELEAU,
Mme Mariam KANTE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. le MAIRE,
Mme Sandrine PAYET, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Yaël LEVY

ABSENT :

M. Abdel AIT OMAR, Conseiller municipal,

SECRETARE DE SEANCE : M. Kiran GURUNG, Maire-adjoint, désigné en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

MARCHE MUNICIPAL - FIXATION DU TARIF DES DROITS DE PLACE APPLICABLE AU 1^{ER} JANVIER 2023

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_27-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20241205-2024-12-05-17-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2024

MADAME BANSEDE EXPOSE AU CONSEIL

Que par convention de délégation de service public (contrat d'affermage) en date du 24 décembre 2020, la Ville a confié la gestion et l'exploitation de son marché d'approvisionnement à la société « LOISEAU MARCHÉ »,

Que pour rappel, la gestion et l'exploitation du marché d'approvisionnement de la Ville comprend notamment,

- La reprise de la gestion et de l'exploitation (nettoyage compris) du marché d'approvisionnement et de ses installations existantes en leur état, au jour de la prise d'effet du contrat,
- L'attribution des emplacements et la perception des droits de place,
- La gestion des activités de nature à promouvoir le marché de la Ville, animations commerciales, marchés thématiques, promotion de la qualité (notamment les produits issus de l'agriculture biologique, labellisés Bio et/ou Terroir, etc.) et de la diversité des produits, et enfin, prospection d'occupants,

Que le contrat en question a pris effet à compter du 24 décembre 2020 et arrivera à échéance le 23 décembre 2023 avec une tacite reconduction du contrat d'une année supplémentaire allant jusqu'au 23 décembre 2024,

Que par courriel en date du 19 octobre et du 16 novembre 2022, la société « LOISEAU MARCHÉ » a sollicité la Ville dans le cadre de l'application de la formule de révision figurant dans le contrat de délégation notamment à l'article 5.4 du contrat), conduisant à une augmentation effective de 2.59 % des tarifs actuellement en vigueur,

Que les tarifs des droits de place applicables aux commerçants du marché d'approvisionnement municipal sont, à compter du 1^{er} janvier 2023, fixés de la manière suivante,

Commerçants abonnés:

- Pour la 1^{ère} place (2 mètres linéaires) : 2,87 euros ;
- Pour la 2^{ème} place (4 mètres linéaires) : 6,10 euros ;
- Pour la 3^{ème} place (6 mètres linéaires) : 9,81 euros ;
- Pour la 4^{ème} place (8 mètres linéaires) : 13,82 euros ;
- Pour la 5^{ème} place (10 mètres linéaires) : 18,05 euros ;
- Tables supplémentaires ou retour : 0,73 euros ;
- Supplément pour place d'angle : 0,73 euros ;
- Le mètre linéaire supplémentaire : 1,81 euros.

Commerçants non abonnés:

- Pour la 1^{ère} place (2 mètres linéaires) : 2,16 euros ;
- Pour la 2^{ème} place (4 mètres linéaires) : 4,32 euros ;
- Pour la 3^{ème} place (6 mètres linéaires) : 6,48 euros ;
- Pour la 4^{ème} place (8 mètres linéaires) : 8,64 euros ;
- Pour la 5^{ème} place (10 mètres linéaires) : 10,80 euros ;
- Tables supplémentaires ou retour : 0,73 euros ;
- Supplément pour place d'angle : 0,73 euros ;
- Le mètre linéaire supplémentaire : 1,08 euros.

■ Droit de stationnement de véhicules :

- Gratuit pour les commerçants abonnés pour lesquels un parking numéroté est affecté.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_27-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20241205-2024-12-05-17-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2024

- Pour les commerçants non abonnés et par véhicule supplémentaire des commerçants abonnés : 0,73 euros.

■ Taxe d'animation :

- Par marché pour les commerçants volants : 1,61 euros ;
- Par marché pour les commerçants abonnés : 2,14 euros ;

■ Taxe déchets servant à couvrir les frais de personnel affecté au compacteur du marché d'approvisionnement :

- Par commerçant (abonnés et non abonnés) : 0,19 euro/mètre linéaire,

Que le montant de la redevance d'exploitation annuelle payée par le délégataire à la Ville sera d'un montant de 51 746,40 euros pour l'année 2023 contre 50 440 euros en 2022,

Que la TVA à taux plein sera appliquée sur les redevances et les droits de place à compter du 1^{er} janvier 2023,

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2331-3,

Vu la convention de délégation de service public (contrat d'affermage) en date du 24 décembre 2020, par laquelle la Ville a confié la gestion et l'exploitation de son marché d'approvisionnement à la société «LOISEAU MARCHÉ »,

Vu les courriels de la société « LOISEAU MARCHÉ » en date du 19 octobre et 16 novembre 2022 sollicitant l'application de la formule de révision figurant à l'article 5.4 de la convention de délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation du marché d'approvisionnement de la Ville,

Vu l'avis favorable de la commission technique en date du 12 décembre 2022,

Oui l'exposé complet de Madame BANSEDE,

Et après en avoir délibéré.

DECIDE

De fixer ainsi qu'il suit les droits de place des marchés d'approvisionnement de la ville de Villeneuve-la-Garenne, à compter du 1^{er} janvier 2023,

Commerçants abonnés,

- Pour la 1^{ère} place (2 mètres linéaires) : 2,87 euros,
- Pour la 2^{ème} place (4 mètres linéaires) : 6,10 euros,
- Pour la 3^{ème} place (6 mètres linéaires) : 9,81 euros,
- Pour la 4^{ème} place (8 mètres linéaires) : 13,82 euros,
- Pour la 5^{ème} place (10 mètres linéaires) : 18,05 euros,
- Tables supplémentaires ou retour : 0,73 euros,
- Supplément pour place d'angle : 0,73 euros,
- Le mètre linéaire supplémentaire : 1,81 euros,

Commerçants non abonnés,

- Pour la 1^{ère} place (2 mètres linéaires) : 2,16 euros,
- Pour la 2^{ème} place (4 mètres linéaires) : 4,32 euros,
- Pour la 3^{ème} place (6 mètres linéaires) : 6,48 euros,
- Pour la 4^{ème} place (8 mètres linéaires) : 8,64 euros,
- Pour la 5^{ème} place (10 mètres linéaires) : 10,80 euros,

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_27-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20241205-2024-12-05-17-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2024

- Tables supplémentaires ou retour : 0,73 euros,
- Supplément pour place d'angle : 0,73 euros,
- Le mètre linéaire supplémentaire : 1,08 euros,

■ Droit de stationnement de véhicules,

- Gratuit pour les commerçants abonnés pour lesquels un parking numéroté est affecté,
- Pour les commerçants non abonnés et par véhicule supplémentaire des commerçants abonnés : 0,73 euros,

■ Taxe d'animation,

- Par marché pour les commerçants volants : 1,61 euros,
- Par marché pour les commerçants abonnés : 2,14 euros,

■ Taxe déchets servant à couvrir les frais de personnel affecté au compacteur du marché d'approvisionnement,

- Par commerçant (abonnés et non abonnés) : 0,19 euro/mètre linéaire,

Que le montant de la redevance d'exploitation annuelle payée par le délégataire à la Ville sera d'un montant de 51 746,40 euros pour l'année 2023 contre 50 440 euros en 2022,

DIT

Que la TVA à taux plein sera appliquée sur les redevances et les droits de place à compter du 1^{er} janvier 2023.

Que les dispositions objet des présentes prendront effet le 1^{er} janvier 2023.

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7CRPA).

Que la présente délibération municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télerecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile de France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_27-DE
Date de transmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20241205-2024-12-05-17-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2024



ANNEXE - I -



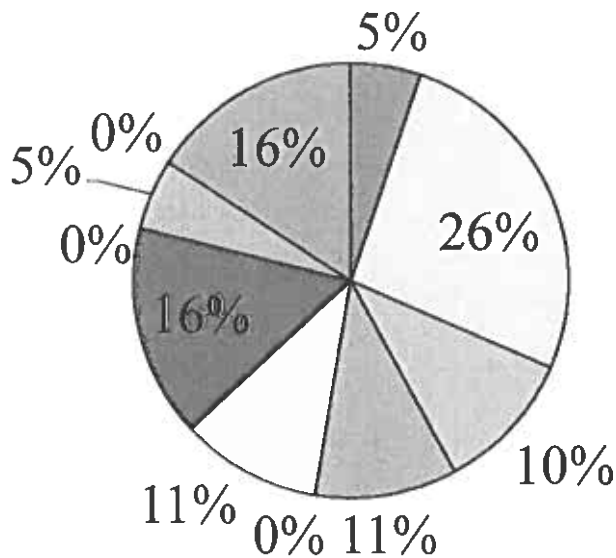
**Loiseau
Marchés**
CONCESSION DE
DROITS COMMUNAUX
LEBODE CORDONNIER

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20241205-2024-12-05-17-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2024

**TABLEAU DES DIFFERENTES CATEGORIES D'ACTIVITES
DU MARCHE RUE DES DEUX FRERES EN 2023
VILLENEUVE LA GARENNE**

Catégories d'Activités	Nombre de Commerçants	Nombre de Mètres Totalisés (en m)	% du nb de commerçets par catégorie
Fleurs	1	8	5
Fruits et Légumes	5	73	26
Poissonnerie	2	18	10
Boucherie	2	15	11
Volailles Rôtisserie	0	0	0
Beurre Œuf Fromage	2	18	11
Charcuterie	3	24	16
Boulangerie	0	0	0
PTAO	1	7	5
Produits étrangers	0	0	0
Divers alimentaires	3	22	16
TOTAL	19	185	100

**POURCENTAGE DU NOMBRE DE COMMERCANTS EN
FONCTION DES CATEGORIES D'ACTIVITES**



- Fleurs
- Fruits et Légumes
- Poissonnerie
- Boucherie
- Volailles Rôtisserie
- Beurre Œuf Fromage
- Charcuterie
- Boulangerie
- PTAO
- Produits étrangers
- Divers alimentaires

VILLE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE MARCHÉ DU CENTRE			LISTE DES COMMERCANTS PRESENTS EN 2023					
NOM	PRENOM	ACTIVITE	ENSEIGNE	N° SIRET	ADRESSE	PRESENT DU	AU	METRAGE
A ISSAT	Ahmed	Fruits et légumes		390109155	37 rue de Thiers	01/07/2011	31/12/2023	12
BEAURAIN	Véronique	Fleuriste		481844264	29 rue Danielle Casanova	01/07/2011	31/12/2023	8
BELKACEMI	Abdelhakim	Cafetier		791801881	44 Boulevard Foch	24/06/2019	31/12/2023	11
BENSLIMANI BENZEGHDA	Samira	Traiteur		907431993	78 rue Georges Mellès 4ème étage	01/04/2022	31/12/2023	6
EL HAYANI	Roukia	Fruits et légumes	FRAIS JARDIN	902641299	32 rue des raguenets	01/05/2022	31/12/2023	10
EL KABIR	Ahmed	Poissonnerie		810417089	6 rue Colette	01/07/2011	31/12/2023	10
ELLITHY	Ashraf	Fruits exotiques	AFROSIQUE	344788708	2 bis av du Général de Gaulle - Résid Dispan	30/09/2021	31/07/2023	6
GHALEB	Ali	Fruits et légumes	F&L	344958930	rue Jules Joffrin	25/03/2016	31/12/2023	17
GOUJGEON	Pascal	Charcuterie	SOCIETE BOOMI	798185724	2 place Daniel Casanova	01/07/2011	31/12/2023	8
GUERRIER	Michel	BOF		380205799	2 chemin de Pontavasse	18/06/2014	31/12/2023	8
HAMDOUN	Osman	PTAO		841137912	2 rue André Chenier	01/04/2022	31/12/2023	7
LABBE	Mickael	Poissonnerie		843140922	17 Rue de la Fontaine	05/11/2018	31/12/2023	8
LEFEBVRE	Vincent	Fromagerie		791123789	21 ter rue Jules Michelet	12/10/2020	31/12/2023	10
MAROU	Mohamed	Fruits et légumes		504239948	37 rue Paul Signac	01/07/2011	31/12/2023	17
MAROU	Youssef	Aromates		531086709	2 Square Jean Giraudoux	01/07/2011	31/12/2023	5
MEBARKI	Lyazid	Boucherie		392171328	21 bis avenue du Général Lederc	01/04/2022	31/12/2023	7
MESSELEM	Halim	Fruits et légumes		449933043	24r ue Mirabeau	01/07/2011	31/12/2023	17
PICHON	Rénaid	Boucherie Chevaline		442655668	1 Rue de Rome	01/11/2021	31/12/2023	8
R BEIRO POCAS	Alberto	Charcuterie		527981062	58 rue Victor Hugo	01/07/2011	31/12/2023	8
SOUSSI	Mohamed Gherib	Charcuterie Halal	NZS	819831942	4 rue Josephine Baker	22/01/2021	31/12/2023	8
TOTAL : 19 COMMERCANTS PRESENTS AU 31/12/2023								
MISE A JOUR LE 31/12/2023						MOIS DE DECEMBRE		

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20241205-2024-12-05-17-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2024

I. ENTRETIEN LOCATIF DES MARCHÉS

Le budget général d'entretien des sites (contrat d'entretien avec les entreprises et interventions diverses...), s'est élevé à la somme de :

ANNÉE 2023 : 6 001,67 EUROS HORS TAXES

(VOIR TABLEAU JOINT EN ANNEXE II)

- La Société ATECHYGIENE a effectué le traitement de dératisation et de désinsectisation de l'ensemble du marché provisoire en février, avril, juin, août, octobre et décembre 2023.
- La société AM MULTITECH est intervenue pour des travaux de plomberie (travaux de pompage et nettoyage du réseau d'assainissement des WC) en avril et en novembre 2023.
- Le bureau de contrôle SOCOTEC a procédé à la vérification triennale du SSI (moyens de secours) du marché en novembre 2023.
Ce même bureau de contrôle a procédé à la vérification des installations électriques générales du marché ainsi qu'aux installations électriques personnelles des commerçants en novembre 2023 également.
A l'issue de ce contrôle, un rapport individuel a été remis à chaque commerçant concerné afin d'effectuer, s'il y avait lieu, les levées d'observations mentionnées.
Le coût de cette intervention ne figure pas sur le tableau des dépenses d'entretien, puisque la facture est répartie et remboursée par les commerçants.
- Nous nous sommes principalement attachés à veiller à l'approvisionnement de produits et papier toilette dans les sanitaires ainsi qu'à la fourniture de produits et matériel permettant à notre personnel de pouvoir travailler dans des conditions optimales.

Ces dépenses d'entretien constantes nous permettent entre autres, de répondre au mieux aux contraintes liées aux normes d'hygiène et de sécurité s'appliquant aux E.R.P. (Etablissements Recevant du Public).

Nous nous efforçons ainsi, de maintenir sans cesse un outil commercial en bon état afin de permettre aux commerçants d'exercer leurs activités dans les meilleures conditions d'exploitation possibles.

* * *

~~~~~

## ANNEXE - II -

~~~~~



**Loiseau
Marchés**
CONCESSION DE
DROITS COMMUNAUX
CIRCUIT COURTONNIER

13

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20241205-2024-12-05-17-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2024

ENTRETIEN LOCATIF 2023 - VILLENEUVE LA GARENNE

N°	DATE	SOCIETE	NATURE	H.T
1	03/04/23	AM MULTITECH	Intervention sur réseau d'assainissement - travaux pompage et nettoyage du réseau assainissement	1 080,00
2	10/11/23	AM MULTITECH	Intervention sur réseau d'assainissement - travaux pompage et nettoyage du réseau assainissement	2 160,00
3	07/02/23	ATECHYGIENE	Dératisation et désinsectisation du marché provisoire sous chapiteau	148,00
4	24/04/23	ATECHYGIENE	Dératisation et désinsectisation du marché provisoire sous chapiteau	148,00
5	05/06/23	ATECHYGIENE	Dératisation et désinsectisation du marché provisoire sous chapiteau	148,00
6	25/08/23	ATECHYGIENE	Dératisation et désinsectisation du marché provisoire sous chapiteau	148,00
7	10/10/23	ATECHYGIENE	Dératisation et désinsectisation du marché provisoire sous chapiteau	148,00
8	18/12/23	ATECHYGIENE	Dératisation et désinsectisation du marché provisoire sous chapiteau	148,00
9	16/11/23	SOCOTEC	Vérification des moyens de secours	450,00
10	30/11/23	SOCOTEC	Vérification initiale des installations électriques générales	560,00
11	28/06/23	LA MAISON BLEUE	Achat savon	10,93
12	25/07/23	LA MAISON BLEUE	Achat papier toilette	118,00
13	28/08/23	LA MAISON BLEUE	Achat savon	19,68
14	18/12/23	LA MAISON BLEUE	Achat papier toilette	107,00
15	06/01/23	LEROY MERLIN	Achat cylindre de serrure + clés	49,92
16	17/02/23	LEROY MERLIN	Achat de balais et manches	39,00
17	19/05/23	LEROY MERLIN	Achat de balais et manches	39,00
18	18/07/23	BRICO DEPOT	Achat cylindre de serrure + tournevis	39,67
19	04/08/23	LA CORDONNERIE PARISIENNE	Reproduction clés	12,83
20	08/08/23	LEROY MERLIN	Achat pelle en aluminium creuse	19,92
21	08/08/23	LEROY MERLIN	Achat de balais	23,16
22	24/10/23	LEROY MERLIN	Achat de verrou	99,17
23	17/11/23	LEROY MERLIN	Achat petit matériel entretien	75,59
24	10/08/23	AMAZON	Achat balais type cantonnier	52,54
25	16/08/23	AMAZON	Achat échelle télescopique pliable	46,67
26	24/10/23	AMAZON	Achat divers produits entretien	67,98
27	25/10/23	AMAZON	Achat divers produits entretien	23,12
28	27/10/23	AMAZON	Achat divers produits entretien	4,30
29	29/10/23	AMAZON	Achat divers produits entretien	5,00
TOTAL				5 991,48

CHAPITRE III
RAPPORT FINANCIER



**Loiseau
Marchés**
CONCESSION DE
DROITS COMMUNAUX
Créateur CORDONNIER

VILLE : VILLENEUVE LA GARENNE

COMPTES DE L ' EXERCICE

2023

RECETTES H.T.

Abonnés	70755,33
Non Abonnés	24988,23

TOTAL DES RECETTES	95743,56
---------------------------	-----------------

Redevance Ville	51746,40
Matières et fournitures	

Dépenses d' entretien et d' exploitation des marchés	6001,67
--	---------

Frais Divers (Dont assurances,timbres, honoraires divers, quiltanciers et facturettes)	4370,17
--	---------

Frais Divers de gestion (frais de siège social)	12446,66
---	----------

Impôts et taxes	1605,68
-----------------	---------

Personnel (Salaires et Charges sociales)	60369,10
--	----------

TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	136539,68
-------------------------------------	------------------

RESULTAT D ' EXPLOITATION	-40796,12
----------------------------------	------------------

RESULTAT BRUT AVANT AMORTISSEMENTS ET IMPOTS	-40796,12
---	------------------

DOTATIONS

Aux Amortissements

RESULTAT BRUT AVANT IMPOT	-40796,12
----------------------------------	------------------